la richesse d'un rituel, soit pour approfondir un aspect de la mission d'accompagnement de l'Eglise (les familles en deuil, les parents qui présentent un petit enfant au baptême). L'an dernier, ce même conseil a organisé le pôle Célébrer du rassemblement diocésain de Pentecôte.
La mission du service est portée par quatre commissions : musique liturgique, servants d'autel (père Vigneras), fleurir en liturgie (Rolande Delaunay) et chorale diocésaine (Marie-Chantal de Bosschère). Chacune propose des formations, locales ou diocésaines, et se met à la disposition des paroisses pour tout conseil ou renseignement.
Enfin, le Service diocésain est en lien avec la direction régionale des affaires culturelles (Drac) et les municipalités pour tout ce qui concerne les travaux et aménagements des églises, et la mise en valeur du mobilier et des objets liturgiques.

Père Benoît Lecointe, Bernadette Porteaux, Jean Chalvin, Philippe Hedoin, Guy Blairon et Maurice Jannin

"Prendre part à la liturgie, qu'en est-il à l'école de Vatican II ?"

Cinquante ans après la constitution sur la sainte liturgie (première constitution du concile Vatican II, promulguée le 4 décembre 1963), il est apparu qu'une réflexion sur la participation des fidèles à la liturgie aiderait à en comprendre le sens et la portée. C'était le thème de la formation proposée cette année[1] par le service de pastorale liturgique et sacramentelle du diocèse.

Selon l'adage : *Lex orandi, lex credendi*, l'Eglise croit comme elle prie. Les enjeux de la célébration liturgique vont donc bien au-delà d'une affaire purement rituelle. La *"participation pleine, consciente et active des fidèles à la célébration liturgique"* (*SC* § 14) demandée par la nature même de la liturgie et désirée par la mère Eglise a-t-elle été bien comprise ? Le père Jacques Rideau, directeur du Service national de pastorale liturgique et sacramentelle, s'est employé, dans un langage limpide, à en éclairer le sens. Dans un premier temps, il s'est attaché à montrer que le souci de la participation s'inscrit dans une croissance organique de la liturgie, dans une tradition vivante et que le concile Vatican II n'est pas le point de départ de tout. Pour illustrer son propos, il a relevé

le terme "restauration" dans le titre du premier chapitre : "Principes généraux pour la restauration et le progrès de la liturgie." Il a pour cela brossé à grands traits l'histoire de la liturgie depuis l'époque moderne jusqu'à nos jours. Relevant le *motu proprio* de Pie X en 1903 sur la participation à la liturgie par la musique, puis l'influence du mouvement liturgique apparu quelques années plus tard

dans le milieu monastique, et l'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII en 1947, il a montré que la liturgie apparaissait progressivement comme l'œuvre de toute l'Eglise, même si elle est d'abord l'œuvre du Christ. Dans la célébration du mystère pascal, le prêtre agit *in persona Christi* et l'assemblée, dans la figure de l'épouse du Christ, a une fonction de concélébration. Lorsque le prêtre dit "nous", il parle au nom de toute l'Eglise. Ceci ne veut pas dire que ministres et fidèles exercent les mêmes fonctions, mais que tous, ensemble, célèbrent l'eucharistie en mémorial. *"Dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques"* (*SC* § 28).

Le père Rideau a ensuite énuméré quelques signes de ce renouveau dans la liturgie : l'autel a trouvé une place centrale. *"Quand il s'offre pour notre salut, le Christ est à lui seul l'autel, le prêtre et la victime"* (cinquième préface du temps pascal). Ministre et assemblée l'entourent en tournant leur regard vers le Ciel. L'ambon n'est plus seulement le lieu de la prédication mais le lieu de l'annonce de la parole de Dieu.

Participer pleinement

Les chants rituels ont été redécouverts. *"Pour promouvoir la participation active, on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré"* (*SC* § 30). Le père Rideau a fait remarquer que la participation active n'est pas synonyme d'agitation et que la participation silencieuse peut être une forme plénière de participation comme au moment de la consécration ou pendant la lecture de la parole de Dieu. *"Mens concordet voci"* (que l'esprit s'accorde à la voix) (règle de saint Benoît). Le père Rideau a résumé ses propos par cette définition : *"Au fond, l'art de la liturgie, c'est être de cœur et de corps avec ce que l'on fait."*

Si donc, l'expression "participation active" revient huit fois dans la constitution sur la sainte liturgie, c'est qu'elle tient une place importante dans l'art de célébrer. Elle veut traduire en actes la théologie et l'ecclésiologie du concile Vatican II dont nous nous apprêtons à fêter le cinquantenaire. Les quelque cent cinquante participants rassemblés par cette formation ont tous manifesté une grande reconnaissance au conférencier pour la qualité et la clarté de son enseignement et de ses réponses.

Bernadette Porteaux,
responsable adjointe du Service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle

1. La formation s'est déroulée le 6 novembre 2010 à Beauvais, ainsi que le 12 mars 2011 à Compiègne.

NONCIATURE APOSTOLIQUE
EN FRANCE

Remerciements du pape Benoît XVI pour le denier de Saint-Pierre

Le cardinal Bertone, secrétaire d'Etat du pape Benoît XVI a adressé une lettre de remerciements à Mgr Benoit-Gonnin pour l'offrande d'un montant de 11 532 euros, recueillie dans notre diocèse en 2010 pour le denier de Saint-Pierre :

"Sensible à ce geste de communion ecclésiale, le Saint-Père vous charge d'exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui, dépassant leurs propres soucis, s'efforcent de manifester leur vivante charité envers leurs frères dans le monde puisque nous formons une seule famille qui collabore dans une communion véritable (Caritas in veritate, 53)."